

ZONE	USAGE DOMINANT
R	Résidentiel ou habitation
C	Commerce et service
CI	Commercialo-industriel
I	Industriel
S	Public et institutionnel
REC	Récréation
A	Agricole
F	Forestier
CN	Conservation

LIMITE	
	Lot
	Zone
	Municipale

SECTEUR DE CONTRAINTE	
	Zones à risques moindres
	Zones à risques élevés
	Zones inondables

Annexe au plan de zonage (zones de contrainte)
 Plan 92-048 (voir art. 24.1)
 Plan 92-070 (voir art. 24.1)
 Règlement numéro 2007-103
 Adopté le 10 décembre 2007
 Entré en vigueur le 12 février 2008.

REV. No.	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ
10	28/02/2020	MISE À JOUR (4)	M.M.	
09	2019	MISE À JOUR (1)	M.M.	
08	2018	MISE À JOUR (11)	M.M.	
07	2018	MISE À JOUR (10)	M.M.	
06	2015	MISE À JOUR (8)	M.M.	
05	2013	MISE À JOUR (9)	M.M.	
04	2012	MISE À JOUR (14)	M.T.	
03	2011	MISE À JOUR (5)	M.T.	
02	2009	MISE À JOUR (3)	ROCHE	
01	2008	MISE À JOUR (2)	ROCHE	

CORRECTION APRES TRAVAUX LE _____ PAR _____

CE PLAN FAIT PARTIE INTEGRANTE DU REGLEMENT No
 ADOPTÉ LE _____

MAIRE : _____ (Ghislain Lévesque)

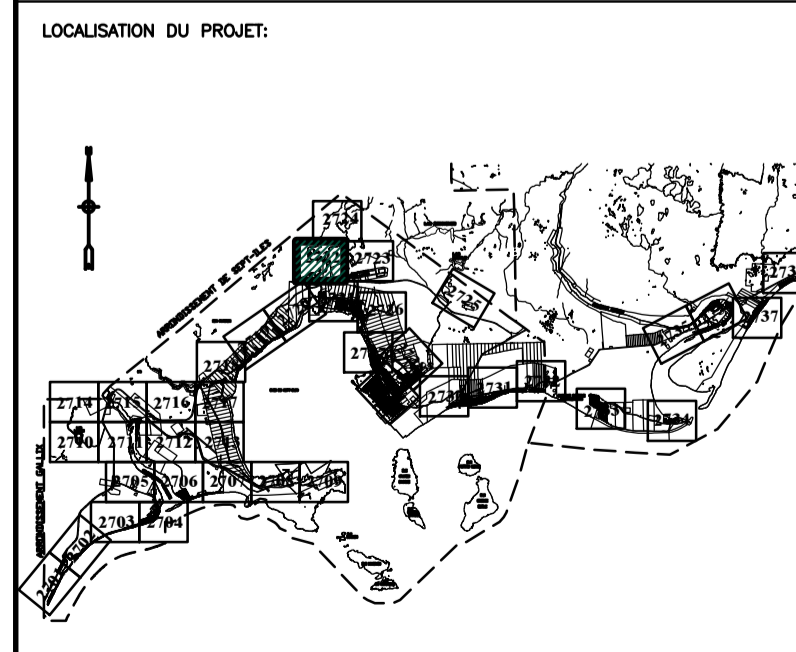
GREFFIERE : _____ (Valérie Haince)

ROCHE
 INGENIEURS-CONSULTANTS

Roche Inc., Groupe-consult
 3075, ch. des Quatre-Bourgeois
 Québec (Québec)
 Canada G1W 4Y6
 Téléphone: (418) 554-9600
 Télécopieur: (418) 554-9699
 Site web: www.roche.ca



NOM DU PROJET:
PLAN DE ZONAGE



RELEVÉ PAR :	CONCEPTEUR :
DESSINÉ PAR : C. MORIN	VÉRIFIÉ PAR :
VERIFIÉ PAR :	APPROUVÉ PAR :
DATE :	ÉCHELLE : 1:5000
REGLEMENT No. :	PLAN No. : 2722
CONTRAT No. :	